

# 11e Programme quinquennal

Projet de loi n° 8050 ayant pour objet d'autoriser le Gouvernement à subventionner l'exécution d'un onzième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique

Octobre 2022

©VisitEislek





# Aménagement de nouveaux bureaux d'accueil touristique

Larochette



©Visitlarochette

Rosport



©Visitluxembourg

Wiltz



©Visitluxembourg

Berdorf



© Tourist - Info Berdorf



# Infrastructures de loisirs

## Cinéma à Kahler



© Vio Dudau,  
Luxembourg Stock Images



© Le Quotidien

## Aire de jeux à la Heringer Millen



© Heringer Millen

## Extension des infrastructures au Parc merveilleux



© Wikimedia





## Modernisation des musées

Construction d'un nouveau bâtiment d'accueil pour le musée des mines

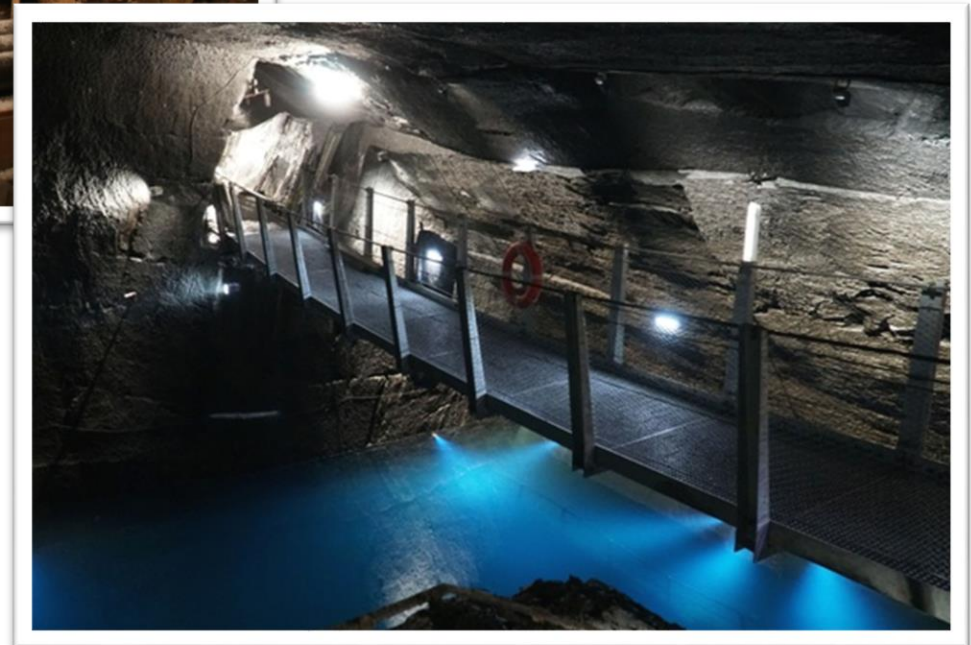


©Photos: Chris Karaba, Wort



©LFT\_PaddyCummins

Aménagement d'un bâtiment d'accueil au site des Ardoisières de Martelange



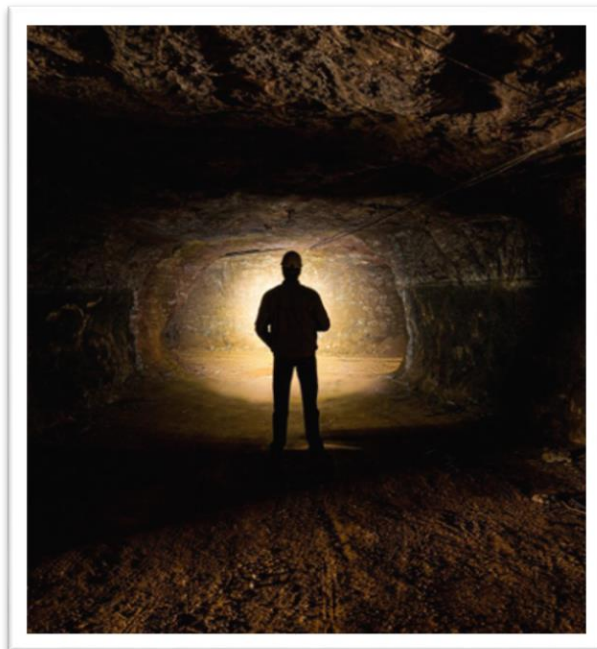
©Photos: Musée de l'Ardoise

Extension et mise en conformité du musée militaire

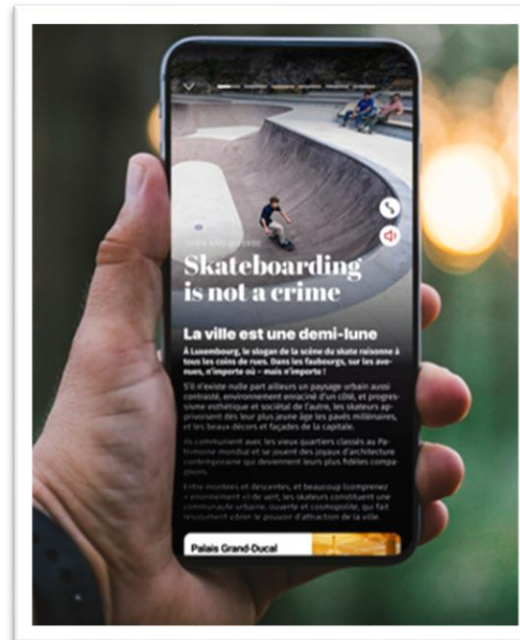


# Infrastructures digitales

## Mise en œuvre de projets de réalité augmentée au musée des mines



©Musée des mines



©LFT

## Mise en place d'une application mobile « visitluxembourg »

## Projet « Timetravel » Luxembourg



©Moyocci





# Infrastructures d'hébergement

**Modernisation complète du camping de Troisvierges**



**Modernisation de l'hébergement de la  
« Robbesscheier »**



**Création de nouvelles capacités d'hébergement à la Rackésmillen**







Bilan 10 PQ

## Infrastructures nautiques

Construction d'un nouveau quai  
d'accostage à Wormeldange



© VisitLuxembourg



Modernisation de la  
piscine plein air de  
Beaufort



© ORT Mullerthal





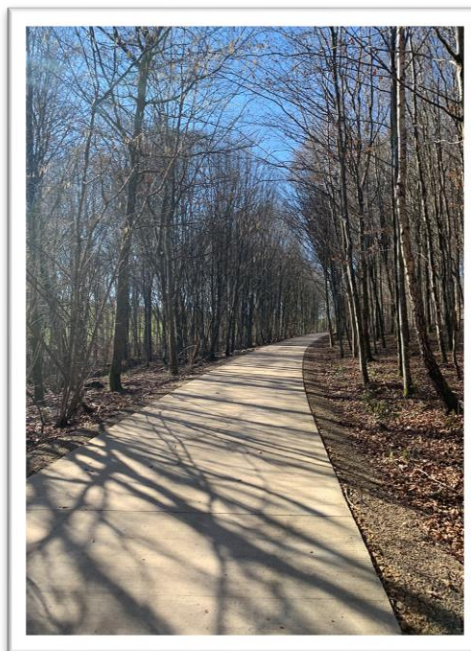
Bilan 10 PQ

## Aménagement de pistes cyclables

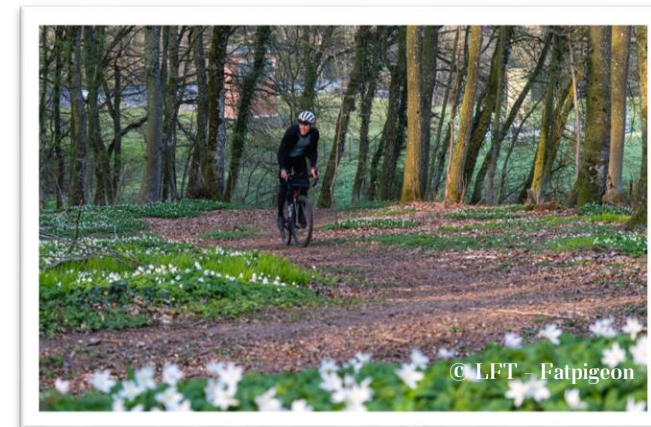
Piste cyclable Kautenbach-Wiltz



© Le Quotidien



PC 12 Vichten



© LFT - Fatpigeon



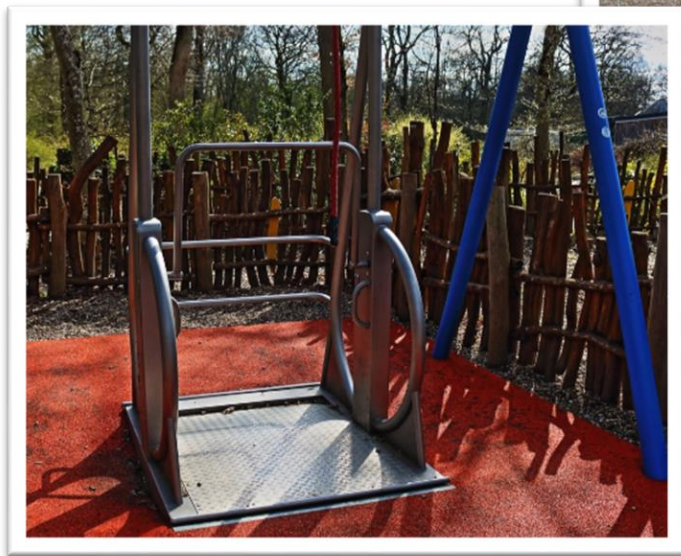
© Oliver Raatz





# Accessibilité

Balançoire Parc  
Bettembourg

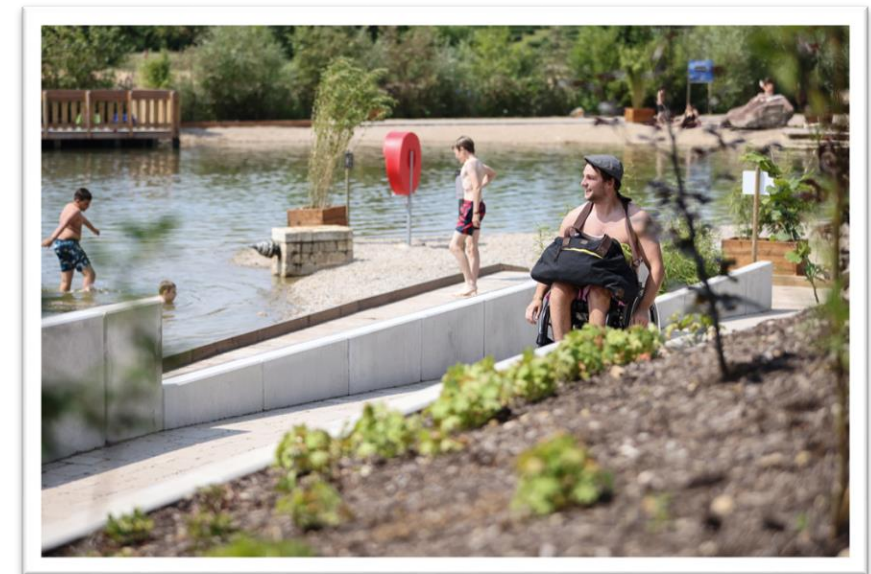


© Parkweltinfo



Parc Belval

Baggerweieren Remerschen



© Baggerweier asbl





# Onzième programme quinquennal



Bénéficiaires potentiels d'une subvention



Les taux de financements



Procédure de demande d'une subvention



Durée de validité de la décision d'octroi d'une subvention



L'enveloppe financière



11 PQ veille à la  
transparence, la  
prévisibilité et la  
qualité des  
investissements  
dans le tourisme



# Bénéficiaires potentiels d'une subvention



## Eligible

Les communes, syndicats de communes, associations sans but lucratif (asbl) œuvrant en faveur du tourisme (p.ex. ORT, syndicats d'initiative) ainsi que les groupements d'intérêt économique (GIE)

## Ajouté

Fondations œuvrant en faveur du tourisme et les parcs naturels.

## Plus éligible

Particuliers exploitant des gîtes ruraux ne seront plus éligibles à une subvention sur base du 11e programme quinquennal.







%

# Taux de financement

Plafond fixé à

50%



Infrastructures  
touristiques  
(p.ex. piscine)



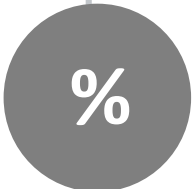
Structures d'accueil  
et d'information  
touristiques



Conservation et mise en  
valeur touristique du  
patrimoine culturel,  
naturel et historique



Infrastructures  
digitales



# Taux de financement – hébergement



Plafond max. fixé à  
**20%**



Campings

©LFT\_ThomasJutzler



Plafond max. fixé à  
**50%**



Logements  
insolites

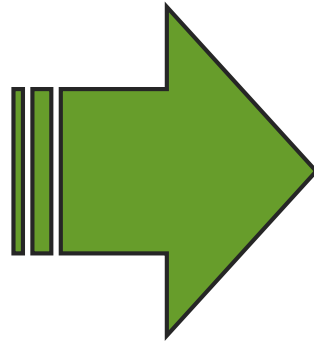
© Palsa Pictures



Auberges  
de jeunesse

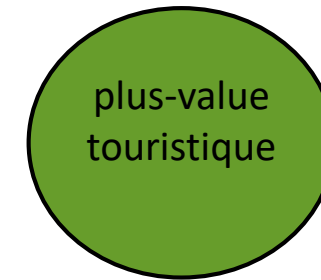


# Procédure de demande d'une subvention



Décision de ne plus faire dépendre la procédure d'autorisation **du type de projet** à financer, mais de fixer un **critère objectif**, ne donnant pas lieu à interprétation, qui sera le **coût du projet** à financer.

11 PQ Nouvelle procédure (en fonction du « coût total du projet htva » )	
0 - 100.000 €	Décision du Ministre
100.000 € - 2000.000 €	Avis préalable d'une commission interministérielle
Plus de 2000.000 €	Autorisation par règlement grand-ducal (le pourcentage à octroyer sera fixé par le ministre)



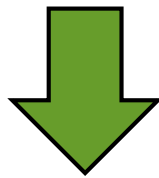
## Demande motivée

Liste détaillée d'informations à soumettre à la Direction générale du tourisme : description détaillée du projet, plan de financement, plan d'exploitation, etc.



## Durée de validité

- Le porteur de projet doit débiter l'exécution du projet dans un délai de **12 mois** après la notification de la décision d'octroi d'une subvention.
- Délai renouvelable une fois.



Possibilité de **libérer** les fonds en faveur d'autres projets au cas où le demandeur tarderait trop à entamer les travaux, voire, abandonnerait son projet.







## Enveloppe financière

L'onzième programme quinquennal prévoit d'augmenter l'enveloppe budgétaire à **70 millions d'euros**



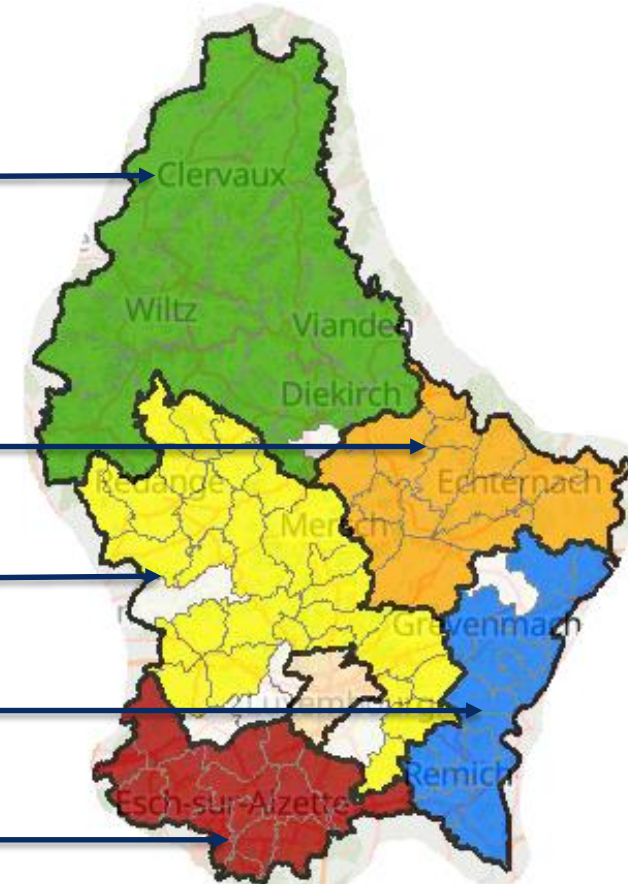
afin d'être en mesure de mettre en œuvre la nouvelle **stratégie touristique** qui vise à adapter l'offre existante aux besoins actuels, en particulier dans le tourisme actif, gastronomique et culturel.



## Projets reçus (par région)



Ardennes	43 projets reçus
Mullerthal la petite Suisse luxembourgeoise	47 projets reçus
Gutland	27 projets reçus
Moselle	55 projets reçus
Sud	29 projets reçus





**Merci pour votre attention!**